

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. PAR ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNEE. 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION, }  
Rue St. Famille, No. 14. }

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION }  
Rue St. Famille, No. 14 }

### RAPPORT

du Comité Spécial de

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de

L'EMIGRATION

QUI A LIEU TOUS LES ANS

du

BAS-CANADA VERS LES ETATS-UNIS.

(Suite.)

#### 20. Comté de Bellechasse.

Les établissements, dans la profondeur de ce comté, principalement dans les paroisses de Saint Gervais et de Saint-Lazare, sont déjà assez denses : un chemin de cette dernière paroisse, à travers les terres vacantes de Buckland, conduirait avec peu de difficultés aux terrains plats de la vallée de la rivière Saint Jean : cette voie se trouvant trop détournée pour la population de la partie inférieure du comté, les habitants de cette dernière section se proposent de pénétrer dans l'intérieur par un autre chemin, pour le relevé duquel des démarches ont déjà été entreprises par le bureau des terres, savoir, en profondeur du township d'Armagh, à travers la coupe de "la fourche du Pin." Ces deux chemins sont d'une égale utilité.

#### 30. Comté de l'Islet.

Il y a dans ce comté, à environ quatre lieues du fleuve, une très belle étendue de terre non cultivée ; un chemin qui partirait de la ligne entre la paroisse de St-Jean Port-Joli, et l'augmentation des townships d'Ashford, près du lac des Trois-Saumons, et qui gagnerait vers l'est jusqu'à ce qu'il rencontrât la ligne entre le township d'Ashford et son augmentation, et qui serait de là continué dans cette ligne, ouvrirait à la colonisation cette étendue de terre.

#### 40. Comté de Kamouraska.

La continuation dans la profondeur du township d'Ixworth du chemin appelé "Route du gouvernement," tel que demandé par les habitants de ce comté, par leurs requêtes, contribuerait puissamment à l'établissement des terres de la couronne dans cette direction.

#### 50. Comté de Rimouski.

Une magnifique vallée, probablement l'un des points les plus fertiles et les mieux

les ; le conseil exécutif a ordonné la construction de ce chemin dans le cours de l'été dernier ; mais rien de plus ne semble devoir être fait cette année. Ce chemin serait d'une importance d'autant plus grande qu'il serait le commencement d'une ligne plus importante de communication, dont la confection occupe les capitalistes de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces deux dernières grandes améliorations sont l'objet des plus vives sollicitudes de ce beau comté et des comtés voisins qui en partie y envoient la surabondance de leur population ; et la législature du pays ayant déjà reconnu la haute importance de ces deux entreprises, votre comité ne saurait trop en recommander la complétion. Toutes ces améliorations ont été successivement demandées par des pétitions aux trois branches de la législature, dont plusieurs contenant des documents importants, ont été référées à votre comité.

L'ouverture de ces chemins coûterait une somme comparativement insignifiante en regard des immenses travaux publics de la province, et elle aurait l'effet d'arrêter l'émigration qui ne fait que commencer dans les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, au-dessous de Québec ; de fait, c'est là la seule mesure qui puisse empêcher que cette émigration ne prenne dès à présent un développement considérable. La certitude qu'ils auraient que l'on suppose de faire quelque chose pour eux, et le peu d'argent qui pourrait être dépensé provisoirement pour cet objet, retiendraient dans ces comtés beaucoup de cultivateurs et de travailleurs qui se proposent d'émigrer prochainement. Telle est l'urgence de ces améliorations que votre comité espère que le gouvernement y donnera sa plus sérieuse attention de bonne heure dans la vacance.

La vente qui se ferait des terres de la couronne dans le voisinage à mesure que l'ouvrage avancerait, rembourserait promptement l'argent dépensé. Il ne serait pas même nécessaire de déboursier beaucoup d'argent : car la plupart des travailleurs employés ne demanderaient pas mieux que d'être employés comme travailleurs, et les uns et les autres donneraient volontiers le tout ou une partie de leur travail comme installation du prix des terres qu'on leur concéderait. Cela a été offert déjà par

townships du Saguenay, avant le premier de mai 1850, de ne payer les terres de la couronne qu'un chelin l'acre.

Votre comité a mentionné d'abord ces améliorations à faire dans le district de Québec, nullement pour préjudicier aux suggestions qui vont suivre et qui ont rapport à d'autres sections de la province, mais seulement parce que l'émigration ne faisant que commencer dans les comtés ci-dessus nommés ; elle y est plus facile à arrêter ou à prévenir que dans les endroits où elle se pratique depuis longtemps. L'entreprise qui pourrait être faite à peu de frais, sinon de toutes, du moins d'une partie des voies de communication suggérées, serait de la plus grande efficacité, pourvu, qu'elle se fit sans retard.

Pour terminer de suite cette partie importante du sujet, votre comité croit devoir en même temps rappeler à votre honorable chambre ce qui a déjà été observé bien des fois, de la nécessité de rallier le territoire du Saguenay et la rive sud du Saint-Laurent au-dessous de Québec au reste de la province par la navigation à la vapeur. Sans cela l'isolement dans lequel se trouvent ces deux parties du pays, empêchera toujours qu'elles ne prennent tous les développements dont elles sont susceptibles. Quoique cet isolement soit moindre pour la rive sud, la navigation par la vapeur de Québec, à un ou plusieurs points de la rive nord, ne pourra point, d'ici à longtemps, rémunérer ceux qui l'entreprendront, à moins que les bateaux à vapeur ne touchent dans leur voyage à quelques points de la rive sud. D'après la remarque qui vient d'être faite, la construction de quais et de jetées, de manière à former des havres sûrs en divers endroits de la rive sud, sera aussi utile aux habitants de la rive nord que ce qui sera fait dans leurs localités.

Ce fait a déjà attiré l'attention du gouvernement ; des explorations ont été faites il y a deux ans, par les officiers du bureau des travaux publics, et votre comité, sans recommander en particulier aucune des localités explorées, se contentera de remarquer qu'il est de la plus grande urgence que des quais soient construits au moins sur un point de la côte du nord ; et sur trois ou quatre points de la côte du sud.

Ce n'est point seulement au point de vue de la colonisation des nouveaux établis-

commerce de bois, un marché commode et peu éloigné pour la vente de ses produits.

Votre comité a appris avec satisfaction que la réduction du prix des terres de la couronne a trois chelins l'acre dans cette région fertile, a facilité de beaucoup l'établissement des colons, et que le droit de préemption accordé aux personnes déjà établies sur les terres de la couronne, et les termes de paiement éloignés qui leur ont été accordés, ont eu les résultats les plus avantageux. Votre comité ne peut que recommander l'extension et la continuation de ce système.

C'est aussi l'occasion pour votre comité d'observer que les efforts méritoires des révérends Pères Oblats dans cette partie du pays, depuis quelque temps, ont beaucoup contribué à élever la condition morale et sociale d'un grand nombre de jeunes gens employés dans la coupe des bois, et dans la confection et la conduite des radeaux sur l'Ottawa. Plusieurs, arrachés aux habitudes de débauche et d'intempérance, qui ont été jusqu'à présent si funestes à cette classe d'hommes, avec le fruit de leurs économies, (car leurs salaires sont en général assez élevés pour leur permettre d'économiser lorsqu'ils tiennent une conduite régulière,) ont acheté des terres qu'ils cultivent avec succès et font en général d'excellents colons.

Pour arrêter l'émigration dans cette partie du pays et pour fixer aussi la population surabondante de la partie nord du district de Montréal dont elle est le patrimoine naturel il est nécessaire d'ouvrir là comme dans les localités déjà mentionnées de nouvelles voies de communication.

Un chemin a déjà été commencé dans la direction du Grand Calumet, en l'améliorant de manière à le rendre praticable dans toutes les saisons de l'année et en le continuant à travers la Petite Nation, les townships de Lochaber, Buckingham, Templeton, Hull, Eardly, Onslow, Bristol, Litchfield jusqu'au Grand Calumet, et de là jusqu'au Isles des Allumettes en traversant les townships de Mansfield, Huddersfield, Chichester, Watham, on ouvrirait à la culture plus de deux cents miles d'étendue des plus belles terres du pays.

Les townships de l'est ont attiré, dans la vacance qui a précédé la présente session l'attention du gouvernement, dans un but

Un chemin partant de Drummondville sur la rive St. François, passant par Grantham et l'augmentation d'Upton, où il trouverait la ligne du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, continuant à travers le township de Milton et Granby, irait croiser le grand chemin de poste des townships de l'Est.—Ce chemin, dont une partie est déjà faite, aura l'effet d'ouvrir une communication facile entre la rivière St. François et Yamaska et ouvrirait à l'industrie agricole une des plaines les plus fertiles du pays.

Votre comité ayant exposé les moyens les plus urgents et en même temps les plus faciles, doit passer à ceux de la seconde classe qui sont aussi des moyens directs, mais liés à des entreprises considérables ou à des projets de législation particuliers.

Plusieurs des améliorations sur lesquelles votre comité vient d'attirer l'attention de votre honorable chambre, sont ou commencées ou déjà indiquées par des rapports du bureau des travaux publics.—Une autre voie de communication dont on a contesté la possibilité doit maintenant être mentionnée par votre comité. Les habitants du comté de Québec, par leur requête référée à votre comité, ont demandé l'ouverture d'un chemin de Québec au lac St. Jean, ou de quelque un des points des comtés de Québec, de Montmorency, ou de Portneuf au lac St. Jean, ou à un point quelconque des nouveaux établissements du Saguenay, de manière à procurer une communication directe par terre entre Québec et ces établissements.

Votre comité regrette de n'avoir pu se procurer les renseignements nécessaires sur cette partie importante du sujet qui lui était référé ; mais votre comité est d'avis que quelque soient les difficultés qui paraissent s'opposer à ce projet, il est de la plus haute importance publique qu'il soit exécuté dès qu'il aura été reconnu praticable.

Votre comité ne doute pas que votre honorable chambre, considérant tous les avantages qui résulteraient pour la jeune et intéressante colonie du Saguenay, de se trouver en rapport direct avec la ville de Québec, et par là, avec tout le reste de la province, ne soit prête à voter les allocations nécessaires, lorsque l'état des finances publiques et des explorations suffi-

diqués dans les témoignages qui forment l'appendice de ce rapport, c'est le mauvais état des chemins pour la confection desquels le gouvernement a déjà fait de grandes dépenses, dépenses qui devront être renouvelées fréquemment, et deviennent un véritable fardeau pour le trésor public, s'il n'est pas adopté quelque autre moyen d'y remédier.

(A Continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION  
ET  
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 5 DÉCEMBRE, 1849.

Quelques Journaux ont manifesté dernièrement quelque doute, de savoir si on rendait compte à la Législature, du montant des sommes des biens des Jésuites, et la manière dont ils étaient dépensés. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet, car non seulement, les états des revenus et des dépenses de ces biens, sont publiés annuellement, mais encore leur appropriation est déterminée par une loi récente de notre Législature, c'est-à-dire, qu'ils forment un fonds pour les fins de l'éducation. Les revenus annuels de ces biens sont estimés à £4000 par an, et par les derniers états soumis aux chambres, le montant de ces revenus excéderait déjà £52,000. Autrefois les revenus de ces biens étaient sous le contrôle seul du Gouvernement Exécutif de cette Province, et la presse a souvent montré les dilapidations de ces biens, la manière injuste dont ils étaient distribués. Ce grief fût réparé, après des demandes répétées de la part de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et en 1831, par une dépêche de Lord Godrich, à Lord Aylmer, Gouverneur du Canada, ces biens furent mis à la disposition de la Législature du pays, qui en profite encore aujourd'hui. Ce que n'a jamais obtenu la législature, c'est que ces biens fussent rendus à leur destination, pour l'éducation des Catholiques de ce pays. Aujourd'hui que cet ancien ordre est revenu et existe dans ce pays, ne devrait-on pas espérer que ces biens seraient rendus et gérés par les personnes composant cet ordre si dévoué à l'éducation ? à l'extinction de cet ordre dans ce pays, le gouvernement pris possession de leurs biens, mais n'était-ce pas plutôt à titre de *fidei comis* ? Et à cette condition, ces biens ne devraient-ils pas être rendus à cet ordre ?

Nous avons suffisamment expliqué notre intention, de ne pas prendre part à la difficulté soulevée entre le Dr. Rousseau, le *Journal* et le *Canadien*. En admettant la correspondance du Docteur nous déclarons qu'aucune autre ne serait admise dans nos colonnes, afin de ne pas contribuer à détruire la bonne harmonie qui devrait toujours exister entre Canadiens. Cette détermination n'a pas été approuvée par un correspondant du *Journal* qui se dit

Le *Mercury* dit qu'une dépêche télégraphique de Montréal, reçue hier dans l'après-midi, annonce pour ce matin, le départ des steamers *Charlevoix* et *Lady Elgin* pour Québec.

INCENDIE.—Ce matin, entre 7 à 8 heures, un incendie a éclaté à St. Roch, dans une boutique appartenant à Mr. Larivière, Meublier, et le feu l'a entièrement consumé. Un citoyen a failli devenir la victime d'une imprudence ; car en voulant monter sur une galerie, il a été entraîné en bas, mais heureusement le coup n'a pas été grave.

BATEAUX A VAPEUR EN VENTE.—Nous voyons une annonce insérée dans le *Chronicle* de ce matin, que les bateaux à vapeur *John Munn*, *Quebec*, *Rowland Hill* et *Princess Victoria*, tous appartenant à M. MUNN, vont être vendus à l'encan le 25 janvier prochain, s'ils ne le sont plus tôt de gré à gré.—*Canadien*.

PORT DE MONTRÉAL.—Les exportations des articles qui suivent de ce port en 1848 et 1849, à venir jusqu'au 23 novembre, ont augmentés dans les proportions suivantes : potasse et perlasse, de 15,965 à 29,273 barils ; farine de froment, 154,908 à 535,593 ; farine d'avoine, de 1754 à 7291 ; porc de 1059 à 12,115 ; bœuf, de 246 à 316 ; blé froment, de 130,187 à 481,768 boisseaux ; orge, de 200 à 357 ; sain doux de 730 à 14,567 barils, etc.—*Idem*.

Retour de sir James Ross.

Les deux navires de sir J. Ross, qui avait été envoyé par l'Amirauté à la recherche de sir John Franklin, le hardi explorateur des mers polaires, sont arrivés, le trois novembre, dans le port de Scarborough [Angleterre]. Le lendemain, sir John Ross a pris le chemin de fer pour Londres. Il n'apporte aucune nouvelle du capitaine Franklin.

Les navires de l'expédition ont été enfermés pas les classes pendant 342 jours, depuis le 11 septembre 1848 jusqu'au 29 août 1849, dans le Port Léopold, à l'entrée du Prince Régent's Ilet. Sir James Ross, à la tête d'un détachement de matelots, a exploré en mai et juin, la côte de North Somerset, sur une étendue de 200 milles ; son excursion a duré 49 jours. Il n'a trouvé de trace, nulle part, du passage de sir John Franklin dans ces parages. Dans le Port Léopold, ces courageux navigateurs ont été pendant 80 jours sans soleil ; la température était à 80 (°) deg. Fahrenheit au-dessous de zéro. C'est à la fin de septembre seulement qu'ils ont pu sortir des glaces et les bâtiments ont quitté le détroit de Davis le 20 octobre. L'état sanitaire des équipages est excellent ; dans toutes la campagne, on n'a perdu que trois hommes morts pendant l'hivernage dans le Port Léopold.

Le *Morning Chronicle* donne les détails suivants sur les recherches faites par l'expédition :

"Le capitaine sir James Ross est arrivé hier à l'Amirauté ; il a eu une conférence avec la direction. Ce brave officier paraissait très fatigué de son voyage ; mais il avait conservé son énergie habituelle. Nous apprenons qu'il a l'intime conviction que ni sir John Franklin, ni ses braves compagnons ne sont à l'Est d'un point navigable quelconque des régions arctiques. S'il existe encore quelques chances de les

accompagner. Il certifie que tout ce qui pouvait être fait l'a été par l'amirauté pour approprier le bâtiment à sa mission. Il se loue du choix de l'équipage et de la qualité des provisions, etc.

"L'amirauté a ordonné que deux bâtiments à vapeur se rendissent de Woolwich à la mer du Nord, afin de remarquer l'Enterprise et l'Investigator à Woolwich. Leurs seigneurs ont fait mander de Kerkaldy le commandant du balancier l'Advice, dont on a tant parlé.—(*Courrier des E.U.*)

Les Réfugiés Hongrois en Turquie.

Les nouvelles qui faisaient entrevoir il y a huit jours la solution amicale du différend turco-russe, sont confirmées.

—On écrit de Saint-Petersbourg, le 27 octobre, à la Patrie :

"Le bruit avait couru que le czar, en apprenant que la flotte anglaise se dirigeait du côté des Dardanelles, était entré dans une violente colère, et qu'il avait fait signifier à Fuad-Effendie qu'il pouvait considérer sa mission comme terminée.

"Aujourd'hui, nous sommes à la paix. Voici ce qui est arrivé :

"Un courrier, parti le 15 de Paris, est arrivé porteur de dépêches annonçant que les ordres donnés aux flottes française et anglaise étaient le résultat d'un malentendu et que d'ailleurs, ces ordres avaient été donnés avant que l'on sût que Fuad-Effendie avait été reçu par le czar.

"Le czar a déclaré qu'il comprenait les raisons exprimées dans les dépêches, mais en même temps il a chargé M. de Nesselrode de faire connaître sa résolution à l'envoyé turc.

"Voici le sens de cette communication :

"L'empereur n'admet pas qu'aucune puissance ait à s'immiscer dans ses différends avec la Porte, pas plus dans ceux qui concernent les réfugiés que dans ceux qui concernent la Valachie et la Moldavie. Les mesures prises dans l'intérêt de ces provinces doivent rester en dehors du contrôle des puissances occidentales.

"Quand aux réfugiés, le czar demande qu'ils soient internés ou dans l'île de Candie, ou sur d'autres points du territoire turc où il serait facile de les surveiller. Si quelques-uns d'entre eux veulent aller en France ou en Angleterre, qu'on les laisse partir, le czar fermera les yeux. Néanmoins, il ne se dissimule pas qu'il y a là un péril, car soit en l'Angleterre, soit en France les réfugiés ne manqueront pas de préparer de nouveau la possibilité d'une révolution.

"Il faut qu'une surveillance spéciale soit exercée sur les Polonais, que le czar n'appelle que "des sujets révoltés."

Ceux des réfugiés qui ont embrassé l'islamisme seront une des difficultés de l'arrangement, car l'empereur veut qu'on les traite comme des prisonniers, et que, sous aucun prétexte, ils ne soient employés dans les fonctions actives.

"Une condition fort grave, et qui cependant ne paraît pas devoir rencontrer d'obstacles, c'est celle qui concerne l'occupation de la Moldavie et de la Valachie. On sait que le traité de Balta-Liman ne permet pas au czar d'avoir plus de 10,000 hommes dans ces provinces. Eh bien ! la note dit que, pour cet hiver, le chiffre des hommes de l'occupation sera élevé à 40,000.

gleterre, de s'immiscer dans une affaire qui ne regarde que la Russie et la Sublime-Porte.

"Quant aux difficultés que cet affaire peut soulever, l'interprétation du traité existant entre ces deux puissances appartient qu'à elles seules, et l'Angleterre y doit rester complètement étrangère.

"Tel est en substance le fond de la note.

"Nous pouvons ajouter à cette nouvelle les détails suivants :

"L'empereur aurait signifié à Fuad-Effendie qu'il pouvait considérer dorénavant sa mission auprès de lui comme terminée ; que d'ailleurs, sa présence à Saint-Petersbourg était une violation d'une convention établie entre la Porte et la Russie, d'après laquelle le sultan ne pouvait envoyer d'ambassadeur extraordinaire à Saint-Petersbourg, sans en avoir préalablement informé a chancellerie russe.

"Que lui, empereur Nicolas, dans un sentiment d'amitié et de bon voisinage, avait bien voulu fermer les yeux sur cette infraction, et accorder une audience d'honneur à l'envoyé extraordinaire du sultan, mais que du moment où celui-ci avait cru devoir faire appel à l'intervention de la France et de l'Angleterre, ses bonnes dispositions envers la Sublime-Porte devaient naturellement être changées, et que dorénavant les communications de l'envoyé turc avec lui n'auraient plus lieu que par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères."

ITALIE.

Rome.—On lit dans l'*Observateur romain* du 26 octobre :

"Outre le clergé et la municipalité de Rome, la chambre du commerce envoie une députation à Portici pour exposer au Saint-Père combien le commerce souffre de l'absence à Rome du Souverain-Pontife et faire connaître à Sa Sainteté le vœu des négociants pour qu'elle hâte le jour où l'on pourra le revoir ou Quirinal et au Vatican. Les élus de la chambre du commerce sont MM. Jugami, Righelli et Costa, qui doivent partir le 27. Dès le moment (et il y a bientôt un an) où l'auguste Souverain-Pontife s'est enfui de Rome pour sauver sa liberté et sa dignité, et peut-être sa vie, menacée par la bande de tacticiens et de mécréants dont Rome était devenue la proie ; dans le fond de notre cœur nous avons prévu que le temps viendrait où Rome regretterait l'éloignement du Saint-Père et ferait des vœux pour son retour. Nos prévisions s'étant réalisées, fasse Dieu que maintenant se réalise le vœu des négociants, de tant d'autres bons Romains et de tout l'Etat !"

—On nous écrit de Rome :

"L'exemple des vertus militaires que l'armée française n'a cessé de présenter depuis son entrée en Italie et depuis qu'elle occupe Rome, a touché le cœur de notre Très-Saint-Père le Pape. Il sait qu'elle s'est couverte de gloire non-seulement par sa valeur, mais aussi par sa discipline et son dévouement à la religion. Désireux de donner un gage de bienveillance à cette brave armée qui a délivré de ses ennemis le centre du catholicisme, il s'est empressé d'accorder de nombreuses décorations aux officiers et aux soldats, et une médaille d'honneur à tous ceux qui ne recevront pas une décoration ; il a voulu aussi unir à cette munificence du souverain celle du chef de l'Eglise : un petit livre intitulé : *Le Trésor du Soldat*, vient d'être imprimé par ordre de Sa Sainteté ; ce livre, qui est un abrégé des devoirs du chrétien, contient des prières enrichies de plusieurs indulgences ; il sera distribué à tous les soldats de l'armée française. Honneur à la France, qui a envoyé ses admirables

ment vers lui, et le regardant en face : "Je suis étonnée, monsieur, lui dit-elle, que quand on attaque l'Eglise devant vous, vous son ministre ; vous n'ayez pas le courage de la défendre." A cette apostrophe le père L... leva les yeux sur celle qui la lui adressait, et, pour toute réponse, répéta seulement ces mots de l'Evangile : "Quand l'anesse de Balaam parla, le prophète se tut." La chronique ne dit pas si le bas-rouge fut satisfait de cette réponse.

—Un sculpteur ayant été chargé de faire un ange pour placer dans une église s'en acquitta, mais le représentant avec une paire de souliers ! un critique lui fit voir son erreur, et lui demanda si jamais on avait vu un ange en savattes ou en souliers ! A cette remarque, l'artiste demeura muet d'abord ; se sentit mortifier, mais recouvrant aussitôt sa présence d'esprit ; répliqua : Vous pouvez avoir raison ; mais, après tout, qui a jamais vu un ange sans souliers ?

CURIEUX CERTIFICAT.—Un maître fut obligé de congédier sa domestique pour cause de malpropreté. Avant de partir elle le pria de lui donner un certificat et de ne pas trop s'appuyer sur son défaut. Alors il lui remit le certificat suivant :

Je A. B. certifie que Margot C. est bien conduite à mon service, et que la cause principale de son renvoi est la tendance qu'elle a vers l'hydrophobie.

EXCELLENTE EXCUSE.—Dernièrement on arrêta un irlandais qui, dans un incendie, venait de s'approprier des effets qui ne lui appartenaient point. Il fut de suite conduit devant un magistrat qui lui demanda ce qu'il avait à dire.

—Ce que j'ai à dire est bien simple. Il n'y a qu'un mois que je suis dans ce pays, et comment voulez-vous que j'en connaisse les lois et les usages !

DEUX GÉNIES.—D's donc, Jeannot, demanda un vieux clerc, comment les astronomes mesurent-ils la distance du soleil ?

—Bien facile ! Il devine un quart de la distance, puis multiplie par quatre.

—Je ne pensais pas cela aussi facile dit le vieux clerc !

—On lit dans un journal :—On nous a parlé d'un farceur qui se nommait Nouveau, lequel nomma son premier enfant Quelque chose. C'était disait-il, quelque chose de nouveau. Le second fut nommé Rien—ce qui alors n'était Rien de nouveau.

VENTES PAR LE CHERIF.

DISTRICT DE QUÉBEC.

No. 705.—Ls. Gagnon, senior, de St.-Roch-des-Aulnetais cultivateur, commerçant, contre Jos. Caron, cultivateur, de la même paroisse : Une terre et terrains compeux de terres situées dans la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnetais et les townships environnants. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnetais, le 8 décembre, à dix heures du matin.

No. 347.—Veuve Nicolas Bélanger, de Saint-Nicolas, contre F. X. Lambert, du même lieu, cultivateur : 1°. Une terre située dans cette paroisse, de 21 arpents de front sur 40 de profondeur ; 2°. Une autre, au même lieu, de 2 arpents et demi de front sur 30 de profondeur. Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Nicolas, le 11 décembre, à dix heures du matin.

No. 1708.—Louis Bureau, de l'Ange-Gardien, cultivateur, contre Rémi Laberge du même lieu cultivateur : 1°. Une terre située dans la dite paroisse, de 7 perches et demie de front sur 1 lieues et demie de profondeur ; 2°. Une autre a bois, de 9 arpents de front sur 51 de profondeur. Pour être vendu à la porte de l'église de l'Ange-Gardien, le 11 décembre, à dix heures.

N°. —Ls. Méthot, de Sainte-Croix,

**HIVER. HIVER. HIVER.**

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des **SOULIERS** et **BOTTINES** de **CAOUTCHOUC**, pour DAMES et MESSIEURS.

**MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc,**

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du sousigné.

**15,000** Paires de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité,—style originale,—pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelées Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depôt de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. T. CASEY.  
Québec, 3 décembre, 1849.

EN VENTE.

**LE CALANDRIER  
ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC,  
POUR 1850,**

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclésiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. NEILSON. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale :

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent,  
UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un  
TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie : J. T. Brousseau ; T. Cary et M. Amiot, marchés de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 gro-se.) 21s-6d.—Par copie, 6 sous.  
Québec, 23 novembre, 1849. STANISLAS DRAPEAU,



**DÉPARTEMENT DES TERRES DE  
LA COURONNE.**

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissionnaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à

L'Assistant-Commissionnaire des terres de la Couronne, Montréal.  
9 novembre, 1849.

**ATTENTION !!**

Le Soussigné ayant obtenu des *Autorités Ecclésiastiques* le droit exclusif de publier le *Calendrier Ecclésiastique de Québec*, avec la Rubrique de l'Eglise, et ayant déposé suivant la loi, copie de son Calendrier dans les bureaux du Régistrateur Provincial, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce Calendrier, et que quiconque copiera ou imprimera un Calendrier ou Almanach, avec la Rubrique latine pour les célébrations religieuses de l'Eglise, sera poursuivi aux rigueurs de la loi, comme contrefacteur.

STANISLAS DRAPEAU.  
Québec, 23 Nov. 1849.

**BANQUE DE QUÉBEC.**

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,  
NOAH FREER  
Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

**COURS DE CHIMIE.**

LA demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes, le soussigné donnera chez lui un **COURS DE CHIMIE** étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1er Décembre. Ceux qui desireront y assister sont priés de s'adresser à lui au plutôt pour connaître les conditions.

N. AUBIN.  
No. 11 rue Lamontagne.  
Québec, le 23 Novembre 1849.

VIN et PILLULES DES BOIS  
du

**DR. HALSEY.**

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PLASTRE la Bouteille de Pinte. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes : il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

**DES PILULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU DR. HALSEY,**

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétives. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin ; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

**Paniers Français en Osier.**

**CORDES DE VIOLON, etc.**  
LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibéciers, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Cremazie.  
Québec, 4 juin, 1849.

BUREAUX  
DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

**AU CANADA !**

MAISON DE COMMISSION  
ATTACHÉE A L'ETABLISSEMENT.

**Stanislas Drapeau, Propriétaire.**  
**AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR**  
**l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique,**

PREND la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, que, vu l'ère nouvelle qui s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes **Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c.**, qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE.

Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jouir, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets.

Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada.

*Ecrire franco, à*

STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de  
*l'Ami de la Religion et de la Patrie,*  
et AGENT GÉNÉRAL du CANADA.

**Agents-Correspondants.**

ANGLETERRE.—Londres.—MM. LOYSEL et CIE, 35, Essex Street, Strand.

FRANCE.—Paris.—MM. BIGOT et CIE, 8, Place de la Bourse,

ETATS-UNIS.—New-York.—M. J. C. ROBILARD, 50, Cedar Street.

Québec, 30 Novembre, 1849.

**ANNONCES PARISIENNES.**

MÉCANISME MERVEILLEUX.

BREVETES  
de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville.

FABRIQUE D'HORLOGERIE.

**HENRI CAPT & CIE.**

AU COMMERCE DU CANADA.

MEDAILLE  
de Bronze obtenue à l'Exposition de l'Industrie de 1844.

No. 13, RUE D'ALGER ST.-HONORÉ, PARIS,

Informant que leur Etablissement offre un assortiment des plus complets et des plus riches de l'Europe, consistant en Horlogerie, Bijouterie, Pendules, Pièces de musique, &c., Exposition d'une Pendule, avec huit oiseaux chantant en chœur. Une liste des prix, avec modèles, sera expédiée sous peu aux différents agents d'Amérique. S'adresser à la MAISON DE COMMISSION de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, seul agent pour le Canada.—3 déc.

**LA TRIBUNE SACRÉE,** Revue Mensuelle, 64 pages, format in-8vo., imprimé sur beau papier.  
BUREAU: Rue Neuve-St.-Augustin, No. 49, à Paris.

Contient des Discours, Sermons, Mandements, Dominicale, Sujets de circonstances, Morceaux complets (points d'analyse), par les principaux prédicateurs de la France et de l'étranger. Cette revue contient la matière de 6 volumes in-8vo., véritable manuel du Prédicateur et des amis de la littérature sacrée, et ne coûte que 15 francs, par an. On s'abonne en Canada, (chez le seul agent), à la MAISON DE COMMISSION de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*.—3 décembre, 1849.

**PIANOS** DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE DE **PLEYEL.**

Rue Rochecouart, 20, et rue Grande-Batelière, 2, à Paris.  
On trouve dans les magasins de PLEYEL & Cie., un choix considérable de PIANOS neufs de tout genre, et notamment un nouveau modèle de PIANOS DROIT, à cordes obliques, qui ne laisse rien à désirer pour l'éclat et la force du son, la promptitude du clavier et l'élégance de la forme. La maison PLEYEL ayant à cœur d'entretenir les nombreux ouvriers qu'elle a conservés dans ses ateliers, est décidée à faire de grands sacrifices sur les prix, vu la crise générale monétaire. EXPORTATION.—Pianos spécialement fabriqués pour résister aux influences atmosphériques des pays d'outre-mer. On expédie au Canada directement ou par l'entremise de la MAISON DE COMMISSION de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*.—3 décembre, 1849.

**29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque.** HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EGLISE CATHOLIQUE. **29 vols. in-8vo. 5 fr. chaque.**  
Par M. Pabbé RORIBACHER,  
Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, Professeur au Séminaire de Nancy.

ON annonce une seconde édition de cet Ouvrage. Le succès de la première, tirée d'abord à 1,500, puis à 2,700 exemplaires, et complètement épuisée avant d'être achevée, rend tout égoïste superflu. L'auteur reçoit avec soin l'édition nouvelle, et il invite ses lecteurs à lui transmettre leurs observations en les adressant par écrit aux Editeurs. Il se propose de combattre d'une manière plus directe les erreurs modernes condamnées récemment par le Concile provincial de Paris. L'ouvrage formera 29 volumes in-8. Le tome premier paraîtra dans le courant de janvier prochain ; les suivants régulièrement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 fr. chez Gaume frères, à Paris. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*.—20 nov. 1849.

**ORNEMENTS D'EGLISE.** — SPÉCIALITÉ. —

ORNEMENTS.—ÉTOFFES.—BRODERIES.—GALONS D'OR et d'ARGENT.—LINGES, &c.  
Rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, Paris.  
Pour référence s'adresser à la MAISON DE COMMISSION de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, où des Spécimens seront en montre prochainement.—30 nov. 1849.

RUE DE PROVENCE, No. 5, à Paris. PRIMES DONNÉES POUR RIEN !! PARAISSANT chaque MOIS, Abonnement : 15 francs.

**15 F. LE FOYER DOMESTIQUE, 15 F.**

JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE.

**POUR LES PÈRES,** revue politique et commerciale, &c.  
**POUR LES MÈRES,** économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, etc.  
**POUR LES DEMOISELLES,** dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes.

Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux de Musique nouvelle des auteurs les plus en vogue.—On s'abonne en Canada, à la MAISON DE COMMISSION de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*.

**POUR LES FILS,** analyse des cours de Sorbonne, sciences, arts, inventions nouvelles, équitation, chasse et pêche, &c.  
**POUR LES ENFANTS,** recueil de contes moraux, historiettes, variétés instructives et amusantes.  
**POUR LE SALON,** nouvelles parisiennes, poésie, chronique des théâtres, &c.

**INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.**

LES membres de l'Institut sont respectueusement informés que, pour la classification des livres de la Bibliothèque qui est commencée, l'on est obligé d'exiger la rentrée de tous les livres qui sont entre leurs mains depuis plus d'un mois.—Ces livres sont en nombre considérable et il est de la plus grande importance qu'ils soient rapportés immédiatement.

EDMOND LANGEVIN, Ptre.  
Bibliothécaire I. C. Q.  
Salle de lecture, 8 oct., 1859.

Le Soussigné, en conformité à un Acte passé dans la dernière Session de la Législature, a transporté le Bureau d'Enregistrement du Comté de l'Islet, en la Paroisse de l'Islet.

J. D. LEPINE,  
Régistrateur.  
Islet, 11 Octobre 1849.

**A Vendre ou à louer.**

UN superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui desireront l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.  
Québec, 19 sept. 1849.

**Articles de Fantaisies.**

LES Soussignés ont reçu par le *Douglas* de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Gout se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier maché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.  
Québec, 4 juin 1849.

**PAPIER à DESSIN.**

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique,  
Grand Aigle, Pelure blanche,  
Do de Dioptrique,  
Columbier,  
Jésus,  
Grand Raisin Dioptrique,  
Grand Aigle velin,  
Do de vergé,  
Grand Raisin velin,  
Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.  
Québec, 4 juin, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière.  
Québec 20 Oct. 1849.

**Dr. GIROUX,**

APOTHECAIRE,  
à transporté son Etablissement  
**2 RUE LA FABRIQUE.**  
vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,  
Frères du Marché de la Haute-Ville,  
Q U É B E C .

**H. S. DALKIN,**

MARCHAND DE BOIS,  
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.  
Québec, 6 juin 1849.

*Maintenant en débaquement, et à vendre par le soussigné.*

HUILE DE LIN, double bouillie,  
BRIQUES A FEU marqué "curr."  
GENÈVIERE de "Dee Kuyers"  
CHARBON de Smith, double criblé.  
C. E. LEVEY et Cie.  
Québec, 2 juillet 1849.

JOSEPH PETITCLERC. Notaire, rue St. Joseph, No. 14, Haute-Ville.  
Québec, 26 mai 1848.

**G. TALBOT.**

Avocat, établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—1 mai, 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,  
T. A. PARANT, jr.  
Québec, 14 juin 1849.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT!

Programme pour l'Année 1850.

AU MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes. car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

" Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

" Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affirmer les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration.

Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 15 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler eu d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.	LITTÉRATURE.	St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel.
<b>RELIGION.</b> Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France.	Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le scuterrain de Neaumes. Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique. La leçon d'une sœur. Les bords de Lavey-Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Sabat Mater de Pergolèse. La conque du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La raité des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des moines. Esto.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Prétophe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La haye-des-trépassés, Abélard. Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.	ÉTUDES HISTORIQUES. Les Steppes de Hongrie, Études physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Serbie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemark, La Santa-Casa, Le bois des lamières, La colline des Autici, Notice sur l'Église St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psammétiqueus, jusqu'à la conquête d'Alexandre,
<b>POLEMIQUE.</b> Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.	LEÇONS. Leçon d'une sœur. Les bords de Lavey-Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Sabat Mater de Pergolèse. La conque du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La raité des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des moines. Esto.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Prétophe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La haye-des-trépassés, Abélard. Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.	ÉTUDES ARTISTIQUES. De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs,
<b>LEGendes.</b> St. François Xavier, St. François de Sales,	ÉTUDES PHILOSOPHIQUES. De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde. Roger Bacon, Le peuple,	ÉTUDES RELIGIEUSES. Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs. Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Église, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs,
<b>ÉTUDES CONTEMPORAINES.</b> Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Viollet. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. État religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes, Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.	ÉTUDES POLITIQUES. Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Les Polonais dans la Révolution européenne,	ÉTUDES PHILOLOGIQUES. Études sur l'histoire de l'éloquence en France,
<b>ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE.</b> Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargnes,	VOYAGES. Scènes de voyages dans l'Amérique du sud, Voyage du père Marquette au Mississipi, Voyages et recherches en Égypte. Voyage archéologique à Ninive, ÉTUDES SUR LE MOYEN-AGE. Excursion en Bourgogne, Études sur l'Égypte ancienne.	ÉTUDES SCIENTIFIQUES. Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

MARTIN RAY,  
Au pied de l'escalier de la Basse-ville,  
est nommé  
AGENT  
des EAUX de PLANTAGENE.  
C'est le seul dépôt dans Québec.  
Québec 28 sept. 1849.

A LOUER.  
PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUS SI.  
Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.  
Québec, 19 sept. 1849.

AVIS.  
LES personnes qui désirent louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND.  
Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

Nouvel Etablissement.  
Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme  
IMPRIMEUR

Libraire et Papeter.  
RUE BUADE, 9 RUE BUADE,  
Haute-Ville, Haute-Ville,  
QUEBEC.  
Il vient de recevoir par le CANADIAN, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Enciers, Pupitre portatifs, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.  
Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part de patronage public.  
J. T. Brousseau.  
Québec, 28 mai, 1849.

CRITIQUES LITTÉRAIRES.  
Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.  
Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ÉTUDES MORALES.  
Le philosophe, L'homme pirogue,

MELANGES HISTORIQUE.  
De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge, Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Exil, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.  
L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.  
L'abbé Lacordaire,—L'abbé de Ravignan,—M. de Chateaubriand,—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Affre.—O. Barrot,—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,— Abd-el-Kader

JOS GAUVIN,  
No. 11, Rue La Fabrique, Haute-Ville,  
QUEBEC.  
Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.  
dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.  
Rue La Fabrique,  
Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.  
JOS. GAUVIN.  
Québec, 25 mai 1849.

CHARLES BAILLARE  
PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Architecture, et le Génie Civil.  
Rue St. François, No. 12.  
Québec, 4 juillet 1849.

Pour être publié.  
LE LIVRE DES FORMES LÉGALES  
pour la TRANSACTION DES AFFAIRES  
adapté pour l'usage  
DES  
MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMISERS,  
ainsi qu'à toutes  
les personnes dans la vie privée.

AUS SI.  
Table de Profit et d'Escompte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différents taux, venant depuis neuf jusqu'à seize par cent de premium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,  
Auteur de la " Tenure des Livres en partie double."  
Prix: 6s-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.  
Cet ouvrage est publié en anglais.  
On s'abonne aux bureaux de ce journal.  
Québec, 14 nov. 1849.

Bureau du profil aux Incallies.  
HOTEL DU PARLEMENT,  
Québec, 1er juin 1849.  
AVIS est par le présent donné à ceux des Incallies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échü qu'ils jouissent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.  
FELIX GLACKEMEYER.

Guitares Françaises.  
DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.  
AUS SI.  
Cordes françaises pour Guitares et pour violon.  
J. & O. CRÉMAZIE.  
Québec, 4 juin, 1849.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie est publié trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Cents et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGES.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (45) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.	2e Col.
Pour six lignes et au-dessous.....	2s-6d.
Chaque insertion subséquente.....	7d.
Pour dix lignes et au-dessous.....	3s-6d.
Chaque insertion subséquente.....	10d.
Pour chaque ligne ensuite.....	4d.

Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.  
Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal..... M. E. R. Fabre, écri-  
Trois-Rivières..... P. Nourie, écri-  
Régina..... A. Dallaire, Inst.  
Sherbrooke..... D. V. St. Cyr.  
Stanstead..... M. Pabbé Champagne.  
Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst.  
Beauport..... Chs. LeTallier, écri.  
St. Thomas, (en bas)..... J. D. Lépine, écri.  
St. Jean..... L. Bulté, écri.  
St. Charles, (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Lachance, écri.  
Ile-Verte..... H. Roy, écri.  
Rimouski..... John Heath, écri.  
St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écri.  
Beauport..... M. Pabbé Bernard.  
Châteauguay..... L. C. LeFrançois, écri.  
Lotbinière..... J. Filteau, écri.  
St. Eustache (Dist. M.) Damase Robit.  
St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, écri.  
Malabar..... M. Pabbé Godbout.  
St. François, (Riv. du Sud)..... Philippe Beaulieu.  
St. Michel..... B. Poullet, écri.  
St. Denis, (en bas)..... F. Joré, écri.  
St. Roch des Autrains..... L. Tremblay, écri.  
Rivière du Loup, (en bas)..... J. B. Poullet, écri.  
Ste. Foye..... Mr. B. Marquet.  
Trois-Pistoles..... P. Fournier, écri.  
St. Germain..... H. Tanguay, March.  
Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.  
BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC